

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-25;
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L122-1;
- Vu la lettre transmise en Recommandé avec Accusé de Réception en date du 31 juillet 2024, à Maître Valérie Laglace-Maronian, Notaire en charge de la succession de M. PRERE Jacques, portant mise en demeure de procéder aux complets travaux de défrichage et de nettoyage de la parcelle de terrain située à Gap 24 rue Saint Arey;
- Vu le rapport d'enquête, établi par l'inspecteur de salubrité du service communal hygiène et santé le 2 octobre 2024, portant constat de carence, relevant l'inexécution des travaux susvisés au terme du délai imparti;
- Considérant que M. PRERE Jacques en son vivant était propriétaire de la propriété sise à Gap 24 rue Saint Arey cadastrée DI n° 59;
- Considérant que la parcelle de terrain susvisée, n'est pas entretenue et qu'elle se présente en état de friche avec une végétation luxuriante et le risque de prolifération d'animaux nuisibles;
- Considérant que l'absence d'entretien du terrain situé en milieu urbain à l'intérieur d'une zone d'habitations, est préjudiciable à l'environnement quotidien des riverains : arbres de grandes hauteurs, friches, nuisibles, dépôt de déchets divers.
- Considérant que les travaux d'entretien sollicités par la mise en demeure du 31 juillet 2024 conformément aux dispositions de l'article L2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas été réalisés dans le délai imparti, soit avant le 1er octobre 2024; ;

ARRETE

Article 1er:

Conformément aux dispositions de l'article L2213-25 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Gap procèdera d'office à l'exécution des travaux de remise en état de la parcelle de terrain (nettoyage, défrichage, élagage, abattage) par l'intermédiaire d'un professionnel qualifié, du lundi 2 décembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024.

Le propriétaire des lieux, ou tout mandataire le représentant, devra être présent et permettre l'accès au terrain concerné aux personnes chargées des mesures susvisées.

Article 2:

Les frais imputables à la remise en état du terrain, seront recouverts comme en matière de contribution directe auprès du propriétaire des lieux ou de ses ayants droits.

Article 3:

Le présent arrêté sera notifié à la Succession PRERE Jacques représentée par Maître Valérie Laglace-Maronian, notaire, et transmis au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 4:

Le présent arrêté sera publié au service de publicité foncière dont dépend l'immeuble, aux frais du propriétaire ou de ses ayants droits (article 3 ci-dessus)

Article 5:

M. le Directeur Général des Services de la Ville de GAP est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M le Préfet,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Mme. la Cheffe de Service de la Police Municipale,
- Mme la Directrice du Service Communal Hygiène et Santé

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 19 NOVEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Olivier PAUCHON

Transmis en Préfecture le : **21 NOV 2024**

Publié ou notifié le : **21 NOV 2024**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_11_805
Objet :	exécution de travaux d'office propriété sise à Gap 24 rue Saint Arey
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	005-210500617-20241119-A2024_11_805-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241119-A2024_11_805-AR-1-1_0.xml	text/xml	894 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_15650.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20241119-A2024_11_805-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	87.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2024 à 08h32min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2024 à 08h32min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2024 à 08h32min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2024 à 08h32min38s	Reçu par le MI le 2024-11-21

